

## HONORAIRES DE L'AGENCE - VENTES – Barème 2020

### Barème « Initial »

Locaux à usage d'habitation et Locaux à usage professionnel (prise en charge des visites par le mandataire) :

PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES TTC Mandat EXCLUSIF	HONORAIRES TTC Mandat SIMPLE
Jusqu'à 100.000 €	8 % (minimum de 2.000 €)	8 % (minimum de 2.000 €)
De 100.000 € à 500.000 €	5 %	6 %
Au-dessus de 500.000 €	4 %	5 %

Facturation minimale de 2.000 € TTC.

**Les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat.**

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**En cas de vente du bien à un promoteur immobilier, les honoraires sont de 8% TTC.**

### Barème « Emotion »

Locaux à usage d'habitation et Locaux à usage professionnel (prise en charge des visites par le mandant) :

PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES TTC - Mandat EMOTION EXCLUSIVE 4880	HONORAIRES TTC - Mandat EMOTION SIMPLE 7880
UNIQUEMENT jusqu'à 600.000 €	4880 €	7880 €

**Les honoraires sont à la charge du mandant.**

**Au-dessus de 600.000 euros, le barème « Initial » s'applique.**

**En cas de vente du bien à un promoteur immobilier, les honoraires sont de 8% TTC.**

### Parkings, Garages, Caves :

8 % TTC du prix de vente avec un minimum de 2.000 €.

### Locaux Commerciaux :

8 % TTC du prix de vente des murs.

10 % TTC du prix de vente du pas de porte ou de la cession de bail **ET** 10 % HT du montant total des loyers des 3 premières années (1ère période triennale).

Montage de dossier et rédaction des actes : 1.500 € TTC.

**Les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat.**

## HONORAIRES DE L'AGENCE - LOCATIONS – Barème 2020

### Sur les appartements et maisons, honoraires :

Zone très tendue : Paris et départements limitrophes

12 € TTC par m<sup>2</sup> + 3 € par m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

Zone tendue : Agglomérations de plus de 50 000 habitants

10 € TTC par m<sup>2</sup> + 3 € par m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

Hors Zone : reste du territoire

8 € TTC par m<sup>2</sup> + 3 € par m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire.

### Frais de rédaction d'acte (Baux locatifs ou commerciaux) :

Sur devis – à la charge du bailleur.

### **TVA applicable : 20 %**

EMOTION NOGENT - 45 rue des Héros Nogentais - 94130 Nogent sur Marne

Tél : 01 48 72 80 96 - contact@emotion.immo - www.emotion.immo

SAS au capital de 10.000€ - RCS Paris 752 555 698 - SIRET : 752 555 698 00030 - APE : 6831Z

Carte professionnelle Transaction : CPI 7501 2018 000 025 821 obtenue auprès de la CCI Paris Ile de France

Garantie financière Sérénis Assurances - SNPI n°19148

**emotion**  
AGENCE IMMOBILIÈRE

